

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (CM)
DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2019, A 19H15**

L'an deux mille dix neuf, le 10 septembre,
Le conseil municipal de la commune de Bouilly dûment convoqué le 5 septembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Sandrine Petit, Maire.

Etaient présents : Christian De Wreede, Jean-Louis Dufaut, Alain Hourseau, Evelyne Juffin, René Marche, Francine Ninoreille, Isabelle Noël, Laurent Péronne et Sandrine Petit.

Etaient absents représentés : Benoît Groux représenté par Sandrine Petit, Céline Pestel représentée par Francine Ninoreille, Marie-Noëlle Périn représentée par Laurent Péronne et Jean-Claude Santune représenté par Isabelle Noël

Etait absente non représentée : Carène Laffilée.

Le CM adopte à l'unanimité le compte rendu du 5 mars 2019, le compte rendu du 9 avril 2019 et le compte rendu du 11 juin 2019.

Le CM accepte à l'unanimité d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
. Sécurisation aux abords du collège/gymnase :

Secrétaire de séance : Isabelle Noël

Ordre du Jour :

1) Trésorerie de Troyes Agglomération : indemnité conseil du Receveur

A l'unanimité dont 4 pouvoirs, le CM accepte de verser une indemnité de conseil et d'élaboration du budget au Receveur de la Trésorerie de Troyes Agglomération qui assurait l'intérim.

2) Personnel communal : recrutement d'un agent

A l'unanimité dont 4 pouvoirs, le CM accepte le recrutement d'un agent communal en raison d'un accroissement d'activités - saisonnier, pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 31 mars 2020. Il s'agit d'un contrat de 24 heures.

3) Affouages 2020

A l'unanimité dont 4 pouvoirs, le CM approuve la liste des prenants parts aux affouages 2020, affichée aux portes de la mairie, du 17 juillet 2019 au 3 septembre 2019, inclus. Il est à noter que pendant cette période, aucune réclamation n'a été enregistrée.

4) Forêt communale

A l'unanimité dont 4 pouvoirs, le CM approuve le règlement d'exploitation des affouages 2019-2020 et autorise Mme le Maire à le signer.

5) Forêt indivise Bouilly-Souligny

A l'unanimité dont 4 pouvoirs, le CM approuve le règlement d'exploitation des affouages 2019-2020 et autorise Mme le Maire à le signer. Sous réserve de l'accord de la commune de Souligny

6) Secrétariat de mairie

Mme le Maire présente les plans de l'aménagement du secrétariat de mairie réalisés par le Centre de Gestion.

Par un accord de principe, le CM autorise le lancement de l'étude chiffrée et choisit comme plan d'aménagement la seconde option qui semble être "plus aérée". Il préconise, en outre, une cloison mobile entre les deux postes.

7) Centre de Gestion

A l'unanimité dont 4 pouvoirs, le CM accepte la proposition du Centre de Gestion : adhésion au contrat groupe "risques statutaires" CDG 2020 / 2023.

8) Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole (TCM)

Pour mémoire, TCM a sollicité auprès de la commune de Bouilly, un local pour y accueillir la maison des services au public (MSAP). Un bureau provisoire a été mis à leur disposition, jusqu'à la fin des travaux de réhabilitation du bureau qui leur est destiné.

Ce prêt de locaux fait l'objet d'une convention entre la commune de Bouilly et TCM, et prévoit un loyer mensuel au profit de la commune.

A l'unanimité dont 4 pouvoirs, le CM valide les deux conventions présentées par Mme le Maire, à savoir :

- le montant du loyer mensuel pour le bureau provisoire est fixé à 250 €, pour la période du 1^{er} mai 2019 au 17 juillet 2019 ;
- le montant du loyer mensuel pour le bureau dédié à la MSAP est fixé à 300 €. La durée de la convention est de 5ans, soit du 18 juillet 2019 au 17 juillet 2024. Le bureau se situe dans le couloir, à proximité de la salle du conseil municipal. Son accès se fait par la cour derrière la mairie, bénéficiant ainsi de l'aménagement pour les personnes à mobilité réduite.

9) SPL XDEMAT

Après examen, le CM approuve à l'unanimité dont 4 pouvoirs, le rapport de gestion du conseil d'administration SPL XDEMAT tel que présenté.

10) Urbanisme

A l'unanimité dont 4 pouvoirs, le CM approuve, à la demande d'un propriétaire, la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme actuel.

11) Eglise Saint Laurent

a- restauration de la peinture du Saint Rosaire

A l'unanimité dont 4 pouvoirs, le CM autorise les démarches visant à obtenir des subventions afin que la peinture du Saint Rosaire soit restaurée. L'Association de Défense du Patrimoine prend en charge la restauration.

b- achat de matériel de sonorisation

A l'unanimité dont 4 pouvoirs, le CM accepte que la facture de l'entreprise Méga Hertz soit réglée et de porter cette dépense au budget communal. Il faut également formaliser l'autorisation de la Commune de Souigny par une délibération de leur conseil municipal.

12) Orange

A l'unanimité dont 4 pouvoirs, le CM accepte de proposer un bail de location pour l'installation d'une antenne Orange. Le montant de la location sera sollicité à hauteur de 2 500 € sans être inférieur à 2000 €, avec possibilité de révision selon l'index INSEE de la construction.

13) Sécurisation aux abords du Collège/Gymnase

A l'unanimité dont 4 pouvoirs, le CM attribue à la Société VIBC, la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé (SPS), pour les travaux de sécurisation aux abords du collège/gymnase.

14) Informations diverses

- Sandrine Petit, Maire :

. Office National des Forêts

Par mail en date du 30 août 2019, M. Pasquet annonce l'arrivée de M. MEUNIER, technicien forestier, sur le secteur de Bouilly. Il remercie par ailleurs, MM. Surier et Duboscq pour avoir assuré l'intérim.

. EHPAD "La Colline" à Bouilly

Création d'une licence restaurant, depuis le 6 septembre 2019. La gestion de la restauration est dorénavant confiée à la Cuisine Centrale SODEXHO.

En réponse à la question de R. Marche, Mme le Maire suggèrera aux responsables de l'EHPAD la possibilité de mettre en place le portage de repas à domicile.

. Bâtiment communal sis rue de l'Hôtel de Ville

Le club "Avenir Echecs" a repris son activité depuis le dimanche 8 septembre 2019.

Il est rappelé qu'il serait souhaitable que l'entretien des locaux soit assuré par les différents utilisateurs des locaux.

. ExtraHits

M. Clais, Président de la radio amateur, n'occupe plus le local mis à sa disposition par la commune. Un courrier lui sera adressé afin qu'il restitue le matériel sono qui lui a été prêté.

. Médiathèque intercommunale

La ludothèque "La Girafe" propose une animation "jeux anciens en bois" le samedi 21 septembre 2019. Si le temps le permet, l'animation aura lieu sur l'aire de jeux.

. Samourai Club - Judo

Suite à la démission du précédent bureau, une nouvelle équipe a été mise en place : Serge Ninoreille, Président. Ils ont transmis une affiche pour la saison 2019-2020 : affichage en mairie et information sur le site de la commune.

. Commune de Sommeval

Le 8 juillet 2019, la municipalité de Sommeval a notifié son projet de modification du plan local d'urbanisme. Si aucun avis n'est formulé au cours des 3 mois suivants réception du courrier, le dossier est réputé favorable.

. Zone d'activité économique - ZAE

La communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole va lancer une étude de faisabilité afin de définir un schéma de principe d'aménagement de la ZAE et établir un calendrier opérationnel.

. Centre Bourg

Le compromis de vente pour l'achat d'un bien immobilier par la commune a été signé : terrain avec une grange à proximité des commerces et de la mairie.

. Aube Immobilier - Bail commercial

L'Atelier du Croc n'est plus en activité et a résilié son bail. Le nouvel occupant, M. Monticone, exerce le métier de tapissier décorateur.

. Scierie Bézier

Depuis le 17 août 2019, plusieurs actions ont été menées par la municipalité auprès de diverses instances et du dirigeant de la scierie. Ces interventions font suite au feu déclenché par le dirigeant sur sa propriété afin d'y brûler des déchets plus ou moins nocifs pour l'environnement. L'ampleur de la fumée a nécessité, à plusieurs reprises, l'intervention des pompiers, de la gendarmerie et notamment d'un adjoint.

. Transport scolaire

Les informations concernant les transports scolaires sont désormais consultables sur le site internet "FLLIO". La liaison TER entre la commune de Bouilly et la commune de Saint-Pouange, annoncée il y a quelques mois, a été validée et permet ainsi de desservir le lycée agricole de Saint-Pouange.

. Halle sportive

L'inauguration de la halle sportive "La Trinité" est programmée le samedi 21 septembre 2019, à 11 heures : visite des lieux, vin d'honneur.

. Cérémonie commémorative du 11 novembre 2019

En raison de la réfection complète du monument aux morts, la commune de Saint-Léger envisage de faire une cérémonie plus importante à l'occasion du 11 novembre, à 12h.

La fanfare "Avenir Musique" qui participe aux cérémonies de Saint-Léger, Saint-Pouange, Souigny et Bouilly, propose d'intervenir à 10h15 à Bouilly et à 11h à Souigny, au lieu des heures habituellement convenues. La Commune de Souigny a, a priori, d'ores-et-déjà validé l'horaire de 11 heures.

Mme le Maire se rapprochera de Mme le Maire de Souigny pour évoquer l'idée d'une seule cérémonie regroupant les deux communes.

- **Evelyne Juffin :**

. Halle sportive

Une journée portes-ouvertes est prévue le samedi 21 septembre 2019, de 15h à 18h. Une note sera distribuée aux administrés.

. Cimetière communal

Le plan du cimetière va être informatisé. Entre le 9 et le 13 septembre 2019, le cimetière sera fermé au public en raison du passage d'un drone.

. Monument aux Morts

L'association auboise pour la sauvegarde de l'enfance et de l'Adolescence ainsi que le service technique ont procédé à la rénovation du Monument aux Morts.

15) Questions diverses

- ▷ A la question de Ch. De Wreede, Mme le Maire répond que la sirène sera réparée prochainement. Il s'agit d'un problème électrique. Un contact doit être repris avec l'entreprise SIVRELEC afin de déterminer la cause exacte de cette panne.
- ▷ A la question de J-L. Dufaut, A. Hourseau répond que l'aménagement d'un plancher pour accéder au clocher de l'église a fait l'objet d'un devis. L'entreprise va être relancée afin de connaître sa date d'intervention.
- ▷ A la question de J-L. Dufaut concernant l'absence de fonctionnement du panneau d'affichage lumineux, Mme le Maire précise que l'entreprise a déjà été relancée deux fois et propose qu'E. Juffin fasse de nouveau une relance, voire un courrier en recommandé avec accusé de réception.
- ▷ Aux questions de J-L. Dufaut, R. Marche répond :
 - . que la réception des travaux pour l'implantation des bacs d'infiltration à la station d'épuration aura lieu le jeudi 12 septembre 2019.
 - . que la tarification du COPE Assainissement Bouilly-Souigny n'a pas été augmentée. Les budgets, en fonctionnement et en investissement, sont tout à fait satisfaisants.
 - . qu'au vu du rapport du COPE Assainissement Bouilly-Souigny, la station d'épuration fonctionne très bien.
- ▷ A la question de Ch. De Wreede, Mme le Maire répond que la rencontre avec la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole a été reportée. Par conséquent, elle n'a pas d'élément à communiquer concernant l'aménagement envisagé au niveau de la RN 77 pour accéder à la future déchetterie.

- A la question de J-L. Dufaut, Mme le Maire répond que les observations formulées par la municipalité au regard de la Charte commerciale établie par le Syndicat DEPART ont bien été prises en compte.
- A la question de J-L. Dufaut, Mme le Maire répond que la municipalité n'a pas encore eu de retour concernant la délibération portant sur le projet de création d'un syndicat de gestion des forêts indivises.
- A la question de J-L. Dufaut, Mme le Maire répond que le dossier sur la redevance "domaine public" n'a pas évolué et qu'à ce jour, il n'y a pas eu de nouvelle demande.
- A la question de J-L. Dufaut, Mme le Maire donne quelques précisions quant à la suite donnée par la municipalité au sujet de la demande d'occupation du local "jeunes".
- A la question de Ch. De Wreede concernant le lieu de stockage des bacs à déchets au niveau de l'immeuble, rue Boucher, Mme le Maire répond que le dossier est entre les mains de la société Mon Logis.
- A la question de J-L. Dufaut, Mme le Maire répond qu'un bilan financier final portant sur la construction de la halle sportive sera établi et présenté en conseil municipal. Elle rappelle à nouveau que l'ensemble du dossier est accessible en mairie.

La séance est levée à 21 heures 20